

Édito :

En pleines canicules Macron et Lecornu sont au travail

Macron et Lecornu continuent, alors que la France et le Monde suffoquent, mettant au jour leur incurie politique en matière environnementale, à faire pleuvoir les mauvais coups sur les conquies sociaux. Une myriade de décrets et de projets, plus délétères les uns que les autres, s'est en effet abattue sur nos droits. Sous prétexte d'économies, les attaques sont terribles. La politique de Macron ne varie pas depuis 2017 : s'attaquer aux plus fragiles et permettre aux plus riches de s'enrichir encore plus. La taxe Zucman par exemple, loin d'être confiscatoire, rapporterait de 20 à 25 milliards d'euros en imposant les plus hauts patrimoines qui sont proportionnellement moins imposés que l'ensemble des foyers français, mais elle est viscéralement rejetée par le « bloc central », la droite et le RN, privant ainsi le pays des moyens dont il a besoin.

Désindexation des pensions de retraites, le retour

Le premier ministre, le ministre des comptes publics et le ministre des finances remettent sur la table le gel des pensions de retraites pour la préparation du budget 2027, après avoir dû reculer en 2026. Une telle mesure serait injuste et punitive. Plutôt que de faire des économies sur le dos des retraité-es, il faut chercher des recettes pour maintenir le système par répartition et revenir à un âge légal de départ à 60 ans après 37,5 années de cotisations. C'est finançable !

Franchises médicales : puni-es d'être malades

Après, là encore, un recul tactique pour le budget 2026, la ministre de la santé a envisagé à nouveau de doubler les franchises médicales. Faisant semblant de reculer, elle calerait finalement l'augmentation des franchises sur l'inflation depuis 2005, soit +30%, une augmentation que n'ont pas connus nos salaires ! Le gouvernement mène aussi la réflexion sur de possibles nouveaux remboursements de médicaments et une augmentation du ticket modérateur, en particulier sur les soins dentaires.

Agent-es malades : jamais tranquilles, toujours suspect-es

Non confirmé avant la sortie des classes, un décret du 29 juillet entérine un recul des droits des agent-es malades à compter du 1er septembre. Le temps partiel thérapeutique (TPT) initial (non précédé d'un CMO, CLM ou CLD) n'est plus de droit. Il pourra être refusé par l'administration comme peut l'être un temps partiel sur autorisation, y compris pour nécessité de service. Le décret prévoit un délai d'instruction de la demande de TPT de 30 jours. Délai durant lequel l'agent devra travailler à plein temps... ou, plus sûrement, être en congé maladie ordinaire avec les pertes de rémunération que cela implique. Le même décret ouvre la possibilité d'un plafonnement des congés de maladie ordinaires à 30 jours et renforce les contrôles et sanctions des agent-es.

Indemnité de rupture conventionnelle : -44% en moyenne !

La possibilité d'un départ de la Fonction publique par rupture conventionnelle a été créée en 2020. Depuis, des collègues, de plus en plus nombreux-ses, en font la demande, souffrant de conditions de travail et de rémunération devenues intenable. Un décret du 6 août 2026 réduit drastiquement le montant de l'indemnité de départ (de 33% à 50% selon la durée de service) et en réduit de moitié le plafond. Au lieu de réfléchir aux causes profondes de la souffrance au travail ressentie par un nombre croissant d'enseignant-es, il s'agit à nouveau de faire des économies sur le dos de collègues, souvent fragilisés par nos conditions de travail.

Un autre budget est possible, la hausse de nos salaires est indispensable

Lecornu a engagé la préparation du budget 2027 en dramatisant une nouvelle fois les enjeux. L'IGAS lui a remis un rapport prévoyant 4 milliards d'économies supplémentaires par an (baisse ou suppression des APL, baisse des retraites ou des allocations familiales, suppressions des réductions d'impôts pour enfants scolarisés...). Notre mobilisation est indispensable pour éviter que certaines de ces mesures voient le jour, comme il est indispensable de continuer à lutter pour l'abrogation des mesures punitives prises depuis 10 ans.

Dans le même temps, nos rémunérations sont en berne dans un contexte d'inflation inédit. Afin de peser sur les arbitrages budgétaires et pour exiger des augmentations de salaires, le SNES et la FSU, dans une large intersyndicale, appellent à la grève le 29 septembre. Commençons par mener très nombreuses et nombreux ce combat, pour engager les suivants, qui sont innombrables, dans la perspective des élections présidentielles lourdes d'enjeux. **Toutes et tous en grève pour nos salaires le 29 septembre !**



MILITER DANS SON ÉTABLISSEMENT

Comment agir en CA, quelles sont les compétences du CA, autonomie de l'établissement ou du chef d'établissement, DGH, budget,... toutes ces questions seront abordées au regard des textes réglementaires et des rapports de force qui sont créés dans l'instance.

Comment militer dans son établissement, organiser une heure d'information syndicale, rencontrer la direction, accompagner les collègues, organiser l'action locale... Ce travail militant, qui doit être partagé au sein de la section syndicale, est essentiel pour nos métiers au quotidien face à un management qui tend à devenir toujours plus vertical et autoritaire. De nombreux outils sont à notre disposition, nous en dresserons le panel pour démontrer que la démocratie en établissement n'est pas un vain mot et qu'il est possible, et nécessaire, de se réappropriier les conditions d'exercice de nos métiers.

- Tulle, 13 octobre, lycée Perrier
- Guéret, 3 novembre, lycée Favard
- Limoges, 13 octobre, locaux du SNES

INSCRIPTIONS

!! AU PLUS TARD LES 13 SEPTEMBRE ET 3 OCTOBRE



Jeudi 12 novembre 2026

LIMOGES

BIEN FAIRE SON TRAVAIL...À QUEL PRIX ?

Réformes, dispositifs et plans divers bouleversent profondément les conditions d'exercice de nos métiers de plus en plus bombardés d'injonctions urgentes. Souvent rendu-es seul-es responsables de leurs difficultés, les professionnel.les sont confronté-es à un discours institutionnel qui isole et fragilise. Pourtant, sentiment de culpabilité, rythme effréné, surcharge de travail, etc. ne sont pas une fatalité. Nos métiers n'appartiennent pas à la hiérarchie qui prescrit, mais à celles et ceux qui les font vivre.

Le SNES-FSU vous propose de prendre du recul, de comprendre les logiques à l'oeuvre et de les moyens collectifs et syndicaux de garder main sur notre travail.

Avec Yannick Lefebvre, secrétaire national en charge des questions métiers.

10 ANS DE MACRON DANS L'ÉDUCATION, QUEL BILAN, QUELLES PERSPECTIVES ?

Réformes incessantes imposées au pas de charge et contre la mobilisation des personnels, creusement des inégalités et remise en cause de la démocratisation du secondaire et de l'enseignement supérieur, tel est le bilan de 10 ans de macronisme dans l'éducation. Les combats collectifs ont néanmoins permis d'atténuer ou d'empêcher certaines mesures de voir le jour : E3C, groupes de niveau, PLE... sont des outils managériaux que nous avons réussi à évincer de notre quotidien professionnel. Pour autant, celui-ci a été fortement impacté et nos conditions de travail ont été rendues plus difficiles. Nous ne pouvons en rester au statu quo et le SNES-FSU est porteur d'un projet pour le Second degré, au collège comme au lycée et pour l'accès à au supérieur. Nous vous proposons de réfléchir une après-midi aux actions que nous pouvons mener pour rebâtir un enseignement secondaire émancipateur et démocratisant.

Avec Gwénaél le Paih, secrétaire général adjoint du SNES-FSU



INSCRIPTIONS !! AU PLUS TARD LE 12 OCTOBRE



STAGES AESH, ÉCOLE INCLUSIVE

- Guéret, 17 novembre
- Limoges, 24 novembre
- Tulle, 1^{er} décembre

Deuxième volet de la formation sur les troubles du neurodéveloppement.

Après le succès des trois stages 2025 organisés conjointement par le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et la FSU-SNUIPP, nous vous proposons un stage animé par le Sessad 87 qui sera un

prolongement de la formation sur les troubles du neurodéveloppement. Le thème sera à la fois les formes de la communication (verbale et non verbale) et la gestion des troubles du comportement qui peut y être associée. Ce stage peut être suivi sans avoir participé aux sessions 2025.

INSCRIPTIONS

!! AU PLUS TARD LES 17 ET 24 OCTOBRE ET 1 NOVEMBRE

